



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée pour la propriété située au 860 route Principale (lot 4 441 677), visant à rendre conforme la marge de recul avant d'un bâtiment principal agricole à 8 mètres au lieu de 15 mètres, le tout tel que prescrit par le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 2 décembre 2019, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 13 novembre 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pauline Vrain', is written over a horizontal line.

**Pauline Vrain
Greffière**